

PARTIE RELIGIEUSE.

RUSSIE.

Pierre Ier.—Puissance des patriarches.—Caractère de Pierre Ier.—Etablissement du synode.—Organisation et attributions du synode.

(Suite et fin.)

Au dixième siècle, lorsque la religion chrétienne eut remplacé le paganisme, la nouvelle église de Russie vit constituer son organisation conformément à la hiérarchie établie dans l'église universelle : car alors le patriarche de Constantinople n'avait pas encore rompu avec le Saint-Siège. Toutefois l'orgueil byzantin fermentait déjà au cœur du clergé de la ville impériale, qui, après la chute de la vieille Rome, souffrait avec quelque impatience de se voir assujéti au pontife romain ; prétendant que son patriarche, évêque de la cité impériale, devait exercer la juridiction suprême sur l'univers chrétien. En communiquant la lumière évangélique aux peuples slaves, le patriarche de Constantinople leur avait envoyé les premiers évêques, suivis de prêtres et de moines, chargés de propager le christianisme en Russie, et d'organiser son église. A la tête de ce clergé il plaça un prélat du titre de métropolitain, et qui devait gouverner l'église russe, sous la dépendance du patriarche très improprement dit d'Orient. Cette dépendance du chef de l'église se maintint jusqu'en 1589, époque à laquelle un patriarche de Constantinople, fugitif de son siège, vint chercher un asile en Russie. Soit reconnaissance pour l'hospitalité qu'il y recevait, soit désir d'y être mieux traité, il jugea à propos d'émanciper l'église russe, en élevant son métropolitain à la dignité patriarcale.

Pour justifier une si grave innovation dans la hiérarchie supérieure de l'église, le patriarche byzantin alléguait que, dès les temps primitifs, l'église était gouvernée par cinq patriarches ; ceux de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de Rome ; mais que ceux-ci se trouvant, par suite de leur hérésie, déchus de ce haut rang, il importait de leur donner un successeur dans le chef de l'église de Russie. Les historiens de ce pays se gardent bien de parler des protestations de celui qui, à cette époque, occupait le siège patriarcal prétendu d'Orient ; l'on s'occupait très peu en Russie des réclamations d'un malheureux prélat gouvernant l'église de Stamboul en vertu du bon plaisir du calife, et la création de ce nouveau patriarche, si éphémère dans sa durée, fut maintenue par les tzars, charmés de l'indépendance de leur église (5), et prévoyant déjà que cette indépendance hiérarchique dégènerait bientôt en dépendance politique. Quoi qu'il en puisse être, cette éminente dignité, d'une création si équivoque, n'eût pas à jouter de plus d'un siècle d'existence ; elle devait disparaître devant le souffle impétueux de Pierre Ier.

Le patriarche de Russie n'était pas seulement chef de son église : il occupait encore dans l'état un rang peu inférieur à celui des tzars. En sa qualité d'interprète suprême de la loi évangélique, il avait le droit d'adresser au souverain des remontrances équivalentes à une sorte de veto qu'il eût été peu sûr de mépriser ; car son autorité absolue sur le clergé, et la profonde vénération du peuple et des grands eux-mêmes pour sa dignité, pouvaient facilement prendre le caractère d'une rébellion ouverte, à laquelle le tzar n'eût pu rien opposer n'ayant à cette époque ni armée permanente ni autre force publique.

Tel était même le respect porté à sa dignité, que, le jour des rameaux, le patriarche, représentant la personne du Sauveur, suivait la procession solennelle du clergé et du peuple, monté sur un âne, bridé et caparotonné d'or, et que, dans cette solennité, le tzar, tenant l'animal par la bride d'or, après avoir tenu au patriarche l'étrier d'or, le conduisait dans la cérémonie sacrée. Nous citons ce fait pour donner une idée véritable de l'importance de la dignité patriarcale en Russie, dans la courte période de sa durée.

Quelle grande que fût l'énergie du caractère de Pierre Ier, et quelle absolue que fût l'idée que ce prince se formait de la puissance autocratique qui lui était dévolue, il n'eût point osé attaquer de front les prérogatives du patriarche, ni tenter brusquement de le soumettre à la puissance impériale. Il eût d'autant moins osé, qu'il eût suffi que le patriarche se fût déclaré pour le parti de la tzarevna Sophie, sœur de Pierre, qui, comme l'on sait, rendit si difficiles et si orageuses les premières années de son règne, pour donner à cette faction une importance populaire immense et qui eût pu renverser son trône. Il préféra donc laisser tomber cette dignité en désuétude et en oubli. L'on sait d'ailleurs que ce prince avait passé sa jeunesse en compagnie de Lefort, jeune Genevois qui, tout imprégné du calvinisme de sa cité natale, n'avait pas manqué d'insinuer à son auguste compagnon les idées d'ailleurs si conformes à son caractère, et qui trouvèrent un aliment nouveau dans le séjour que fit le tzar en Hollande. Ainsi que l'autorité, et plus impatient qu'aucun de ses prédécesseurs du frein que l'autorité du patriarche pouvait opposer à ses volontés réformatrices, Pierre n'attendit que la vacance du siège patriarcal par la mort de son dernier titulaire. Ce moment étant arrivé, il ne voulut ni faire ni souffrir un choix nouveau, et pendant vingt ans à peu près, l'église russe, au lieu d'un chef, n'eut plus qu'un gouvernement provisoire, organisé et dirigé par le tzar. Alors seulement, se voyant affermi sur le trône, et son peuple façonné aux idées

nouvelles qu'il lui avait plus ou moins violemment imposées, il osa donner à son église nationale une sorte de gouvernement absolument analogue aux nouvelles idées genevoises et hollandaises, c'est à dire au calvinisme, dont il était profondément imbu.

L'empereur, au fond de son cœur, n'avait de respect, ni pour sa religion, ni pour ses ministres, et il se plaisait assez souvent à manifester le mépris qu'il faisait de l'une et des autres (6). Ce mépris, il l'avait, comme on l'a dit, puisé dans les doctrines protestantes qu'il regardait comme un progrès de l'esprit humain, et auxquelles, dans son humeur irréligieuse, mais surtout dans l'intérêt de son aristocratie, il s'était, quant à sa personne, grandement affectonné. Dans les esprits organisés comme le sien, et pervertis par l'orgueil et l'amour du despotisme le plus absolu, toute puissance matérielle, intellectuelle ou morale, doit être concentrée dans la volonté du maître, et la religion elle-même, cet admirable lien qui rattache l'homme à son créateur, et qui par conséquent ne peut émaner que de Dieu seul, n'est plus qu'une puissante machine politique dont le régulateur doit reposer dans la main du souverain (7). Il ne comprenait pas qu'un aspirant à la toute-puissance, qui, suivant le texte évangélique, a été donnée au divin Rédempteur et à nul autre, l'homme commet un acte d'une impiété détestable, s'arrogeant insolentement l'exercice du plus formidable des attributs de la Divinité, sans posséder ni sa sagesse infinie, ni son amour sans bornes, et accomplissant ainsi l'affreuse promesse du tentateur : *Eritis sicut Diu*. Il oubliait qu'une autorité illégitime et sacrilège en pareille matière, loin de fortifier le pouvoir, l'attaque dans sa source en faisant partager à celui-ci le soupçon d'être, comme l'autre, usurpé et dépourvu de droit, c'est-à-dire en soi, abusif et tyrannique. De si hautes convictions n'étaient pas à la portée d'un esprit abruti par l'orgueil du pouvoir, et qui, comme le sien, n'admettait d'autre mobile des actions de ses sujets que sa volonté, d'autre frein que sa colère.

Avec ses illusions si profondément despotiques, l'empereur était trop homme d'Etat pour joindre à ses autres embarras celui d'un changement extérieur à introduire dans la religion de l'Etat. Le protestantisme, d'ailleurs, auquel une réforme religieuse eût nécessairement agrégé, ne pouvait lui convenir comme religion à donner à ses sujets, car la doctrine du libre examen et de l'indépendance en matière de foi eût été radicalement destructrice de sa suprématie spirituelle, et celle-ci, pour être maintenue, eût eu besoin de l'appui d'une législation presque féroce suivie du déploiement d'un système de répression à la longue impossible à soutenir. Plus prudent que Henri VIII d'Angleterre, parce qu'il n'était pas, comme lui, mu par les impétueuses passions qui déshonorent la mémoire de ce prince, il lui suffisait d'ôter au clergé son chef, comprenant fort bien qu'une corporation *accepte* n'a qu'une existence d'emprunt et est soumise au bon plaisir de la puissance séculière, aux mains de laquelle toute son influence doit nécessairement tomber ; car l'existence d'une société quelconque, privée d'un chef, est tellement contraire aux lois de la nature, que dès que, pour son malheur, elle refuse obéissance à son chef naturel et légitime, l'autorité sans laquelle il lui est impossible d'exister, tombe immédiatement aux mains d'un maître illégitime et par conséquent tyrannique. S'il eût ignoré cette incontestable vérité, il l'eût apprise par l'expérience des vingt années où le siège patriarcal étant demeuré vacant, il avait été le chef véritable, quoique encore provisoire, de son église. Jugeant le moment venu de consolider, par une institution permanente, ce qui jusque-là n'avait eu que l'apparence d'un *interim*, Pierre déclara hardiment la dignité de patriarche éteinte dans son empire et remplacée par un synode permanent, auquel de sa pleine puissance impériale, et pour le rendre plus respectable, il accorda la qualification de *très saint*. A peine osa-t-on murmurer, très en secret, contre une innovation si pernicieuse et si contraire aux principes, jusque là reconnus et réverés, de la hiérarchie ecclésiastique.

Cette assemblée, qui reçut en outre, la qualification de *dirigeante* qu'elle partagea avec le sénat, eut pour principale attribution la promulgation des *oukases impériaux* en matière religieuse, comme le sénat a pour attribution principale la promulgation des *oukases* en matière administrative et civile. D'où il résulte que cette très sainte assemblée n'est qu'un organe purement passif des volontés de l'empereur. Et de peur qu'elle ne cherchât, quelque jour, à s'émanciper de fonctions aussi serviles, l'empereur, en la composant des principaux prélats de l'empire, ne voulut pas lui accorder une présidence ecclésiastique qui, exercée par quelque prélat courageux, eût pu rallier à lui les autres chefs du clergé russe. Il aimait mieux, et pour cause, lui donner, sous le nom de *ober-procurator* (8), un officier laïque, promoteur légal et unique de toutes les délibérations du synode, qui ne peuvent avoir lieu que sur sa réquisition, légèrement dissimulé sous la qualification de *proposition*. Ce fonctionnaire, toujours revêtu d'un des grades les plus éminents de l'Etat, est chargé seul des travaux préparatoires et exécutifs des prétendues décisions de l'assemblée ;

(6) A Moscou, l'on a conservé la mémoire des honteuses orgies qu'il se permettait aux jours gras, se rendant en parties de traîneaux au faubourg appelé la Slobode allemande, revêtu ainsi que les compagnons de ses désordres, des ornements du sacerdoce et même de l'épiscopat, et se livrant dans ces occasions à des débauches dont le souvenir fait rougir.

(7) L'on verra plus bas combien cet affreux principe gouvernemental s'est profondément enraciné dans les institutions russes ; mais surtout dans l'esprit de l'empereur actuel.

(8) *Ober-procurator* procureur suprême ; l'empire russe en a deux : celui du synode et celui du sénat. La charge du premier est d'une bien plus haute importance, parce que, étant à la fois organe du souverain près du synode, et du synode près du souverain, il a le privilège de travailler avec l'empereur.

il est à la tête d'une très nombreuse chancellerie, toute composée de laïques, parmi lesquels, pour comble de dérision et de déraison, l'on voit même des officiers militaires (9). Lui seul travaille directement avec le souverain, recevant, d'après ses propres rapports, les ordres de l'empereur pour les notifier au synode, et rendant compte à l'empereur des résolutions purement exécutives prises par cette assemblée.

Il serait difficile, sans doute, d'imaginer un système d'asservissement plus complet de l'autorité ecclésiastique au pouvoir politique, que celui que nous venons d'exposer. Et si l'on y ajoute que c'est le procureur suprême qui propose à l'empereur toutes les promotions à l'épiscopat, dans ses différents ordres ; que c'est lui qui sollicite pour ces prélats les distinctions honorifiques dont le souverain dispose ; qu'il dépend de lui seul d'appeler la disgrâce impériale sur l'un ou sur l'autre des prélats placés sous sa direction, l'on aura une idée juste de l'immense pouvoir de ce fonctionnaire, de la crainte qu'il inspire sur mécontentement, toujours et tout au moins suivi de la rélegation dans son diocèse, de celui qui aurait osé lui déplaire, sans espoir de promotion ultérieure ; du despotisme absolu qu'il exerce, et de la docilité plus que servile avec laquelle ses ordres sont accueillis et exécutés.

(9) Le procureur actuel du synode, comte Pratsosoff, est lui-même revêtu des grades militaires de lieutenant-général, et de l'aide-de-camp général de l'empereur. Il professe d'ailleurs une piété qui efface, en partie, le plaisir de sa position.

LETTRES DE LONDRES.

III

Londres, ce 15 juin 1842.

Au rédacteur en chef de la Gazette de France.

Monsieur, Chaque jour de nouveaux faits se présentent dans cette grande question du catholicisme, qui peut être appelée, pour l'Angleterre, une question de vie et de mort. Il n'y a que la foi qui puisse inspirer les immenses charités dont le peuple a besoin dans l'horrible état de détresse où se trouvent les classes laborieuses ; il n'y a qu'elle aussi qui puisse donner de la résignation à tant de malheureux qui souffrent dans les écoles de charité protestantes *n'ont pas même appris à croire en Dieu*, comme l'a fait remarquer M. O'Connell dans le discours qu'il a prononcé à l'Institut Catholique.

Vous me permettez, Monsieur, de vous donner encore quelques détails sur ce bel établissement. Hélas ! pourquoi la religion n'a-t-elle rien de pareil en France ? Et quel besoin n'en a-t-elle pas ? Un institut catholique, c'est le travail en commun de toutes les intelligences catholiques dans toutes les sciences, dans les arts, dans la littérature ; c'est un génie du christianisme en action pour assurer, par le libre effet de la pensée humaine soumise à la règle divine, le règne de la religion sur les idées. Un tel institut serait en outre d'un excellent effet comme point central ; étranger à la politique, il n'exciterait aucune susceptibilité et réunirait sans aucun doute des catholiques d'opinions opposées sur les affaires du pays.....

Avant de compléter ce que je vous ai dit, monsieur, à l'égard de l'Institut catholique anglais, il faut que je signale à votre attention un fait important qui vient d'avoir lieu à Oxford, et qui donne la majorité aux *puseyites* dans les conseils de l'Université. Voici le fait : il y a six ans, un certain docteur Hampton avait été pourvu d'une chaire dans l'Université d'Oxford malgré le docteur Pusey et ses disciples ; les principes du nouveau professeur étaient entièrement contraires au catholicisme. Or, depuis six ans, les tendances catholiques ont fait tant de progrès à Oxford, que les membres *puseyites* de cette université, qui représentent ces tendances, viennent aujourd'hui d'obtenir une majorité d'un tiers sur les protestants ; que les doctrines anti-catholiques du professeur Hampton ont été condamnées, et qu'il est frappé comme d'une sorte d'excommunication ; enfin que sa chaire sera inévitablement désertée par ses élèves.

Le nom du docteur Pusey, comme vous le savez, monsieur, est intimement lié à la question catholique en Angleterre. Dans la séance de l'Institut catholique, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler, il a beaucoup été question du *puseyisme*, et O'Connell l'a parfaitement caractérisé : "Ce n'est pas une doctrine définitive, c'est une doctrine d'attente par laquelle passent tous les hommes éminents qui reviennent à la foi de leurs pères." Monsieur, c'est un purgatoire ! On ne peut tout suivre et étudier cette doctrine. Celui qui l'a d'abord propagée est un homme savant et distingué ; il remplit une mission dont il ne se rendra bien compte que lorsqu'il sera tout à fait revenu au catholicisme, auquel il ramène l'Angleterre. Les principes du docteur Pusey finiront par s'emparer complètement d'Oxford, où l'on a vu qu'ils avaient déjà la majorité. Un gradué de cette université, et l'un des premiers disciples du docteur Pusey, M. Palmer, écrivain distingué, qui vient de voyager en Russie dans l'idée de rattacher l'église grecque à l'église anglicane, idée vaine et qui ne prouve que l'agitation fébrile d'un esprit éminent, fatigué de l'isolement de son église, ne fait pas difficulté de reconnaître que le pape est le *supérieur ecclésiastique*, comme l'évêque de Salisbury reconnaissait dernièrement que le pape était le premier évêque du monde. Seulement, l'évêque ne voulait pas que la suprématie du siège de Rome allât trop loin, et M. Palmer refuse d'admettre que le pape soit de *droit divin* le supérieur ecclésiastique ou le chef de l'Eglise ; mais qu'il le soit, sans doute en vertu de l'antiquité et de la tradition, il ne le conteste pas. Les *Puseyites* en sont là, et leurs doctrines agissent puissamment sur l'église anglicane : on a pu le voir par le sermon de l'évêque de Salisbury. Or, comme les chefs de l'église anglicane se défendent d'être

puseyites et le sont plus qu'ils ne le pensent eux-mêmes, les *puseyites*, le docteur Pusey en tête, ne se croient pas si près du catholicisme, et ils s'en rapprochent tous les jours davantage.

Je vous ai parlé avec quelques détails du sermon de l'évêque de Salisbury à Saint-Paul de Londres ; que n'aurai-je pas à vous dire sur la dernière lettre pastorale de l'évêque d'Oxford ? Mais je me réserve, monsieur, de vous la communiquer quand je serai à Paris, et de recevoir vos avis sur une telle lettre. Elle indique d'une manière si frappante la situation de l'église anglicane depuis dix ans, les progrès constants du catholicisme, même dans le clergé protestant, surtout dans celui d'Oxford, que cette lettre de l'évêque Richard Bagot forme le complément du sermon de l'évêque de Salisbury. Quelle situation où rien n'est isolé, où ce sont les évêques anglicans qui viennent tour à tour rendre témoignage au catholicisme !

Comme le dit avec raison l'évêque d'Oxford, il y a des siècles qu'on n'a vu une telle situation ; elle ne se borne pas à Oxford, à son université, au diocèse de l'évêque ; elle embrasse toute l'Angleterre, elle traverse les mers, elle s'étend à tous les rivages où la puissance et les doctrines religieuses de l'Angleterre ont abordé : voilà comme s'exprime l'évêque d'Oxford parlant du *puseyisme*, de ses tendances catholiques, et du mouvement, de l'ébranlement extraordinaire qu'il a donné à l'église anglicane ! Et dans cette même lettre, l'évêque d'Oxford, quoique avec ménagement, attaque la réforme, et pas plus que l'évêque de Salisbury, il ne veut être protestant ! Mais c'est là du *puseyisme* ! Mais il parle de rétablir le dimanche deux offices dans les églises où l'on n'en fait qu'un, de solenniser les fêtes supprimées ; il veut le *carême* avec ses jeûnes et ses prières, il veut la semaine sainte qu'il appelle la semaine de la passion ; c'est presque immédiatement qu'il prescrit toute cette restauration du catholicisme à son clergé, qu'il prétend prélever contre le danger, dit-il, *immédiat du catholicisme* ! De là il passe aux Quatre-Temps et aux Rogations, qu'il veut aussi rétablir, et enfin il espère arriver ainsi à *rouvrir les églises journalièrement* au peuple, à lui offrir *journalièrement* la faculté d'assister au service divin... Ah ! que cette idée du service divin journalier est catholique ! Quand on entend l'évêque d'Oxford parler ainsi, n'a-t-on pas le mot de messe sur les lèvres ?

Mais comment feront les *clergymen*, qui ont à s'occuper de leurs femmes, de leurs familles, de tant d'intérêts temporels ? Et ne sont-ce pas ces intérêts mêmes qui ont rendu impossible le service journalier, qui ont enlevé les pasteurs au troupeau ? Je m'arrête, c'est assez d'effleurer ici la lettre pastorale de l'évêque d'Oxford ; vous en jugerez le fond, monsieur. Je ne doute pas qu'elle n'excite toute votre attention.—Je reviens à l'Institut catholique. Un des promoteurs de cette association, dont le pieux comte de Shrewsbury est le président, a été M. Quin, homme d'un mérite éminent, ami du comte de Shrewsbury, chargé autrefois de toute la politique extérieure dans le *Times*, et qui a abandonné une position de mille livres sterling pour se dévouer aux travaux de la presse catholique ; il est maintenant rédacteur en chef du *Tablet*, *Catholic Journal*, feuille hautement protégée par l'Institut catholique et très utile à cette société, le journal et l'Institut étant comme solidaires. L'Institut catholique a d'abord été semblable au grain de sénévé dont parle l'Evangile.

J'ai dit, dans ma première lettre, qu'il existait depuis un an, parce que c'est depuis un an surtout qu'il a pris une extension merveilleuse et qu'il vient de recevoir le témoignage public et officiel de l'approbation du Pape, par l'entremise du cardinal Acton, dont on a lu la lettre à la séance annuelle de l'Institut catholique. Quelques hommes de différentes classes, mais un grand nombre étaient de pauvres boutiquiers catholiques, mirent en commun de bien faibles cotisations, comme les dons de la Propagation de la Foi en France, dans le but de publier des brochures catholiques, des *tracts*, pour les ouvriers. Ces *tracts* (traités) se répandirent et produisirent de bons résultats ; les principaux catholiques comprirent tout le parti qu'on pouvait tirer de l'Institut naissant. Maintenant cet Institut a lord Shrewsbury pour président, O'Connell pour orateur ; il est approuvé à Rome, où le cardinal Acton le représente en quelque sorte. Les protestants eux-mêmes deviennent membres de l'Institut catholique, et assistent à ses séances. Ils ont reconnu la haute moralité de ses publications, et ont voulu s'y associer par des souscriptions.

La plus élevée qu'on demande aux souscripteurs est de six pence (douze sous) par mois ; la moins élevée de un penny (deux sous) par mois. Ces souscriptions suffisent à l'Institut. Il y a maintenant, en Angleterre, quatre-vingt-dix sections correspondantes de l'Institut catholique ; il ne s'est pas borné à l'Angleterre ; ses ramifications s'étendent aujourd'hui aux Etats-Unis d'Amérique, et à l'Afrique même !

C'est bien le grain de sénévé ; vous le voyez, monsieur, l'arbre en est sorti, et d'un continent à l'autre, on peut se reposer à son ombre ! Oh ! si un Institut catholique de Paris correspondait avec l'Institut de Londres, comme me le disait M. Quin, le directeur du *Tablet*, quels résultats ne pourrait-on pas en attendre pour la religion ! Je crois ces pensées dignes de vous, monsieur, dignes de votre âme catholique et de votre caractère de prêtre, et je suis heureux de vous transmettre ces sentiments des catholiques anglais, qui désirent la plus parfaite union avec les catholiques de France. Qu'on obtienne une telle union, et il ne sera pas difficile d'assurer la paix du monde ! Rome, l'Angleterre et la France, réunies par le lien commun de la foi, dans une œuvre commune, celle de propager la religion par toutes les voies des sciences, des arts et de la littérature, par toutes les voies intellectuelles ; Rome protégeant et autorisant, la France et l'Angleterre opérant sous cette protection, sous cette autorisation, quel avenir pour le catholicisme !

(5) Les souverains de Russie ne pouvaient éprouver que beaucoup de plaisir de voir leur église nationale subordonnée à l'évêque de Byzance, qui alors n'était plus couvert du brillant manteau de pasteur de l'église impériale de Sainte-Sophie. Celle-ci était devenue une mosquée, de sorte que le patriarche de Stamboul n'avait plus même de cathédrale.

Voilà ce que l'on a commencé par l'Institut catholique de Londres, voilà ce que semble préparer la haute approbation que le pape a bien voulu accorder à cet institut, par l'entremise du cardinal Acton.

Voilà aussi ce que fait le catholicisme anglais en face de l'énorme travail qui s'opère dans le protestantisme anglican. Il est impossible qu'un moment solennel n'arrive pas où tous les deux finissent par se trouver en présence, et où une grande décision soit prise par l'Église anglicane : se perdre dans les sectes qui l'assiègent, pour rester protestante, ou redevenir catholique pour obtenir l'unité, pour sauver ce qui lui reste de la foi, reprendre tout ce qu'elle a perdu ; faire, en un mot, ce qu'elle commence à faire déjà par l'organe même de ses évêques qui appellent Rome le premier siège du monde, et de ses théologiens qui reconnaissent dans le pape le premier supérieur ecclésiastique.

Je ne vous parlerai pas aujourd'hui, monsieur, de la situation de l'Église d'Écosse, qui est aussi très remarquable ; cette Église est en pleine dissolution.

On n'a qu'une seule crainte, c'est de ne pas présenter avec assez d'ordre tous ces faits qui se pressent, en Angleterre, sous une plume catholique. On éprouve une si grande satisfaction à les enregistrer, qu'on voudrait presque les consigner tous à la fois dans un même récit.

Dans la seconde lettre que j'ai eu, monsieur, l'honneur de vous adresser, j'ai commencé à vous entretenir de la cathédrale catholique qui s'élève à Londres dans Saint-George's-Fields ; je me suis interrompu pour vous rendre compte de la séance de l'Institut catholique et du discours d'O'Connell ; mais je ne doute pas que le reste de ma visite à la cathédrale catholique de Saint-Georges, le patron de l'Angleterre, ne vous paraisse d'un intérêt tout particulier. Je vous ai dit, je crois, combien l'édifice était avancé, son étendue, son architecture gothique ; j'en faisais le tour, monsieur, j'admirais les belles fenêtres toutes terminées des deux côtés ; je contemplais et la légèreté et la solidité de la nouvelle Église, sa double façade, car derrière le maître-autel, à l'extérieur, on aperçoit comme un portail surmonté d'un grand nombre de pointes gothiques qui s'élèvent symétriquement les unes au-dessus des autres, donnant beaucoup de majesté et de grâce à l'ensemble du monument, comme des pyramides étayées sur le devant de l'édifice, ou comme les pointes de cette couronne du ciel que Dieu suspend sur nos têtes.... J'aurais bien voulu pénétrer dans l'Église, mais elle est encore entourée de palissades, et une inscription m'avertissait qu'on n'entrait pas. Je regardais la porte avec regret, et je ne pouvais me résoudre à partir sans avoir vu l'intérieur.

Un jeune homme s'était arrêté, comme moi, devant l'édifice et la porte de la palissade circulaire qui nous était fermée. Enfin un des chapelains déjà nommés nous envoya un pauvre estropié qui nous introduisit. Cet Anglais et moi nous nous trouvions complètement seuls dans l'Église inachevée, par un soleil magnifique qui éclairait tout l'édifice de ses larges rayons. Je pensais pouvoir adresser quelques questions à un homme du pays qui, comme moi, regardait l'édifice en construction. Il me répondit avec empressement. — Quelle devait être la longueur de l'édifice ? Trois cents pieds, me dit-il, en jetant un coup d'œil sur les arceaux nombreux, les emplacements des chapelles, et le chœur profond. — Et quel est l'architecte ? — Le célèbre Pugin, qui est devenu catholique par amour de l'art, qui, en étudiant les magnifiques Églises que le catholicisme a construites, a voulu aussi étudier la religion dont elles sont l'ouvrage, et qui s'est converti à cette religion. Il a bâti depuis une foule d'admirables petites chapelles gothiques, et maintenant il est chargé de cet édifice, qui est une grande et belle Église, et laisse bien loin derrière elle tout ce que l'Église anglicane construit aujourd'hui ! Voyez ces pierres de taille, monsieur, elles sont destinées à donner de l'élégance et de la solidité aux arceaux de cette cathédrale ; elles formeront un lien puissant entre les briques. Je suis artiste, monsieur, et j'admire ce monument ; j'admire Pugin, et je ne m'étonne pas qu'il soit devenu catholique.

Ce jeune homme parlait avec beaucoup de chaleur et d'éloquence ; je commençais à m'étonner que je l'eusse rencontré ce jour-là précisément sur les fondements de la cathédrale catholique qui, après tant de siècles, allait s'élever dans Londres. Il s'exprimait avec tant d'âme que malgré la pureté de son accent je le pris pour quelque Irlandais catholique. — Ce pays-ci, ajoutait-il est dans une situation, où il n'a pas été depuis des siècles ; tout annonce un grand changement : c'est à peine si les évêques et les lords protestants accordent maintenant quelques secours mesquins lorsqu'il s'agit de la construction d'une de leurs Églises ; un misérable don de 20 livres sterling de la part d'un évêque ou d'un lord est maintenant un effort presque inouï dont on fait parler dans tous les journaux du comté, et si l'on donne un orgue à une paroisse, on assemble tous les paroissiens riches et pauvres, pour les faire contribuer à ce qu'on a l'air de leur offrir ; voilà où en est le zèle dans l'Église anglicane, où en est la ferveur de son épiscopat et de son aristocratie qui l'ont soutenue jusqu'aujourd'hui. — J'écoutais fort attentivement, et j'étais heureux, n'ayant espéré voir que la cathédrale nouvelle, d'obtenir dans cette Église catholique inachevée des détails si complets sur la situation du protestantisme ; je me félicitais d'avoir eu affaire, ce jour-là précisément, à un catholique aussi zélé et aussi bien instruit de la position critique de l'Église établie par la loi. — Il remarqua, je crois, la satisfaction avec laquelle je l'écoutais, et souriant avec douceur, il me dit : — Monsieur, j'appartiens à l'Église anglicane.... Mais, je vous l'ai dit, il y a un changement énorme dans ce pays-ci. Jamais, depuis la réforme, on n'a rien vu de pareil. Vous avez entendu parler du docteur Pusey ? — Sans doute et beaucoup ; eh bien ? — Monsieur, c'est un homme bien extraordinaire, d'une science profonde, d'une vie pure, d'un grand talent.... et le jeune artiste ajoutait avec complaisance : — Soyez sûr que le docteur Pusey est au fond catholique.

Je pensais que mon interlocuteur n'était pas loin d'être comme le docteur Pusey.

Pour moi, je ne disais que peu de mots pour entretenir la conversation ; mais cet esprit, déjà tout ouvert à la vérité, me pressait de questions qu'il avait déjà résolues d'avance en faveur du catholicisme, sur la confession, sur les images ; il aimait à se sentir convaincu ; il disait que la toute-puissance de

Dieu se manifestait dans l'Eucharistie, et qu'il fallait l'admettre absolument comme les catholiques, que les paroles du Christ étaient formelles ; que, d'ailleurs, il était impossible que chacun réglât sa propre croyance, qu'une autorité était nécessaire, que la Bible, un livre, quel qu'il fût, ne pouvait suffire, que chacun l'interprétait à sa manière ; qu'enfin il était évident que l'Angleterre avait été catholique, comme les catholiques romains le sont aujourd'hui, et que maintenant l'Église anglicane était seule séparée du monde entier et ne pouvait pas, à elle seule, avoir raison contre tout le monde.... Enfin, je n'attendais plus qu'un mot : — Je suis catholique ; — une abjuration dans cette cathédrale encore inachevée !....

— Vous voyez, monsieur, continua-t-il, j'ai toujours été entouré de protestants ; toute ma famille est protestante, de l'Église d'Angleterre, depuis la réforme, je crois, et vous entendez comme je vous parle !.... On est ici dans l'attente des plus grands événements ; ce qui existe ne peut durer.... Savez-vous ce que disent nos ministres, dont je blâme vivement toutes les attaques violentes contre le catholicisme, et surtout l'esprit de moquerie et de dérision, au lieu de la logique qu'ils n'ont pas, savez-vous, monsieur, ce qu'ils disent du haut de leurs chaires ? Il y en a un très célèbre, le révérend Seymour, ministre de l'Église protestante de St-George, toute voisine de cette nouvelle cathédrale où nous sommes, qui sera consacrée à saint George ; dernièrement, il avait poursuivi de plaisanteries mordantes les doctrines de l'Église catholique et ses pratiques ; mais arrivé à la fin de son sermon, il ne peut s'empêcher de laisser échapper ces paroles qui lui arrachait son indignation protestante : — Et cependant, quoi que nous fassions, quoi que nous disions, le peuple d'Angleterre retourne au papisme ! (The people of England returns to popery).... Vous le voyez, monsieur, voilà le grand changement qui remue ce pays-ci : jamais, il y a quelques années, je le répète, on ne se serait attendu à rien de pareil !.... Pour moi, monsieur, qui vous parle ainsi, il est vrai, je ne suis pas encore catholique ; mais pour qu'on le devienne, monsieur, il faut que Dieu le veuille !

Je reste sur ce dernier mot de l'artiste anglais, monsieur, c'est tout la situation de l'Angleterre ! Son libre arbitre agit avec un magnifique développement, il ne faut plus qu'un dernier coup de la grâce de Dieu ! Jamais rencontre ne m'a plus frappé ; elle a frappé tous ceux auxquels je l'ai racontée. Que précisément ce jour-là, désirant voir cette cathédrale catholique, à peine sortie de ses fondements, et ne m'attendant à interroger que des pierres, la voix de l'Angleterre elle-même, pour ainsi dire, et de sa situation religieuse, se soit élevée sur ses pierres, par l'organe du premier Anglais, d'un Anglais protestant, que j'ai rencontré, je ne puis voir là un fait isolé, un accident ; je ne le cherchais pas, comme le sermon de Saint-Paul, comme la séance de l'Institut catholique : une telle rencontre est, suivant moi, l'indice le plus frappant de la plus générale des situations. Il y a quelques années, cette rencontre eût été impossible ; maintenant, c'est une situation puissante, qu'on est sûr de rencontrer partout ; mais sous les arceaux, précisément, de la première cathédrale catholique que Londres va recevoir depuis la réforme ; je ne saurais assez le répéter, entendre de telles paroles de la bouche d'un Anglais protestant, je ne puis croire que ce soit un hasard !

Agrez, etc. FRANCIS NETTEMET.

Nouvelles Ecclésiastiques et Religieuses.

La cause de Mgr Hughes, vicaire apostolique de Gibraltar, appelant, contre Antoine Porral et autres, se disant marguilliers de l'Église catholique de Gibraltar, a été plaidée le 20 juin devant le comité judiciaire du conseil privé, par MM. Kindersley et Purton Cooper, conseillers de la reine, et C. Addis, et celle des intimés par Sir William Follet, procureur-général, et M. W. Rogers. Le jugement en appel infirme l'arrêt de la cour suprême de Gibraltar, met au néant les prétentions de la junte, et maintient le prélat dans ses droits et son autorité.

—Le révérend Francis Murphy, vicaire-général de Sidney, a été nommé vicaire-apostolique de la Terre de Van Diemen. (The Tablet.)

—Le docteur Wilson, prieur du collège des Bénédictins à Downside, a été élevé à la dignité de vicaire-apostolique de l'Australie méridionale. (Idem.)

—Les dames religieuses de l'ordre de la Visitation, que les ouvrages en progrès pour la fortification de Paris ont chassées de leur demeure, vont en établir une nouvelle à Boulogne. (Idem.)

—Dimanche 26 juin, au collège catholique de Stonyhurst (Lancashire), était le jour joyeux fixé pour la réception de membres de la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus. La journée commença par des processions des pieux habitants du voisinage, qui rappelaient les beaux jours des missions des jésuites, au Japon et au Paraguay. Le pain de vie fut distribué à plus de huit cents personnes qui étaient déjà devenues membres de cette pieuse confrérie. Les processions passaient sous des arcades et au milieu de festons et de bouquets de fleurs odoriférantes de toutes les couleurs. Le grand autel sur lequel fut célébrée la messe était exposé en plein air, ayant la voûte des cieus pour dôme et la feuillée pour ombrage. Il fut prononcé des discours sur les saintes doctrines de l'humble et divin Sauveur. Cette scène ravissante a fait donner aux environs du collège de Stonyhurst les noms de "terre promise" et de "réservoir de lait et de miel." (Correspondance du Tablet.)

—On trouve dans les "Transactions Philosophiques, N° 247 et 260, la description d'un curieux bijou représentant Saint-Cuthbert, et qui a été trouvé à Athelney dans le Somersetshire. Le portrait est émaillé sur or, et représente le saint évêque assis sur son siège épiscopal, avec cette inscription : "ALFORD MELHET GEWYNLAN," qu'on interprète ainsi : Alfred m'a fait faire. Ce monument a été trouvé au lieu même de la retraite de ce glorieux monarque et de sa délivrance des Danois, lieu que pendant la guerre il fortifia, et que pendant la paix il convertit en monastère. Malmesbury raconte que saint Cuthbert apparut à Alfred dans une vision à Athelney et lui prédit sa victoire

sur les Danois infidèles. La mémoire de ce saint était en si grande vénération qu'il n'y avait pas moins de quarante Églises dans les comtés du nord qui lui étaient dédiées.

(Correspondance du même.)

On lit dans une autre correspondance du Tablet : — A l'ouverture du tombeau de saint Cuthbert, dans la cathédrale de Durham, du temps de Henri VIII, son corps fut trouvé entier, ayant au doigt un anneau d'or dans lequel était enchâssé un saphir. Cressy dit : — Le défunt évêque de Chalcédoine se glorifiait de posséder cet anneau, l'ayant reçu en don de feu Antoine vicomte Montagué, qui Pavait eu de Robert Hare, gentilhomme catholique, et celui-ci de Thomas Watson, évêque de Lincoln. Quelqu'un des lecteurs du Tablet pourrait-il dire qui est aujourd'hui en possession de cet anneau ?

—Une touchante cérémonie réunissait dernièrement une assemblée nombreuse dans la chapelle des dames de l'Assomption, rue des Postes, impasse des Vignes. Deux jeunes novices devaient prononcer leurs vœux entre les mains de leur premier pasteur ; mais une circonstance imprévue ayant retenu Mgr. l'archevêque de Paris, il était remplacé par un de ses grands vicaires.

Dans un discours qui a excité chez tous les assistants une vive admiration, M. l'abbé Deguerry a fait merveilleusement ressortir ce bonheur inconnu au monde, de tout quitter pour posséder Dieu, et n'attendre que de lui la récompense d'une vie de dévouement. Ses paroles étaient d'autant plus touchantes qu'elles se prononçaient sur le berceau d'une œuvre créée par le dévouement de personnes appartenant aux classes élevées de la société, et qui ont quitté le monde pour se consacrer plus étroitement à son bonheur, en s'efforçant d'apporter dans l'éducation des jeunes filles du même rang cette sève chrétienne sans laquelle l'instruction et les talents ne seraient qu'un danger.

Faire des mères de famille même dans les rangs élevés, donner aux femmes les connaissances étendues et les habitudes simples et fortes sans lesquelles elles ne sauraient aujourd'hui exercer l'influence que le christianisme doit leur donner ; tel est le but de cette congrégation, sur laquelle bien des espérances reposent.

Déjà quelques élèves confiées aux soins de ces saintes institutrices, assistaient à cette pieuse cérémonie, dont tant de personnes distinguées partagent l'édification. Nous avons particulièrement remarqué Mme de Châteaubriand, qui porte un si vif intérêt à cet institut naissant. Ce qu'il faut mentionner aussi, c'est la beauté du jardin et la tranquillité des lieux où ces dames ont établi leur pensionnat.

—On écrit d'Albi, le 18 juin : — Les obsèques de Mgr. l'archevêque d'Albi ont eu lieu ce matin.

Cette triste et solennelle cérémonie, commencée à huit heures, n'a été terminée qu'à midi et demi. L'hospice, les convents, les écoles de filles, les élèves des écoles chrétiennes, du collège, de l'école normale ; les diverses confréries et associations religieuses ; le séminaire, le clergé, où l'on remarquait un grand nombre de curés du diocèse ; MM. les membres du chapitre, le préfet, M. le général commandant le département et les présidents du tribunal civil et du tribunal de commerce ; les autorités civiles, judiciaires et militaires, et un grand nombre d'habitants de la ville, composaient le cortège. Un bataillon du 47^e et la compagnie du train d'artillerie, ainsi que la gendarmerie, formaient l'escorte.

Une foule immense, triste et recueillie, se pressait sur le passage des dévouilles mortelles de notre vénérable archevêque ; une émotion profonde était peinte sur toutes les figures, des pleurs coulaient de tous les yeux.

La messe funèbre a été célébrée, dans le grand chœur de Sainte-Cécile, par Mgr. d'Hautpoul, évêque de Cahors, qui malgré son grand âge, était venu pour rendre les derniers devoirs au saint prélat dont il fut le suffragant.

Le cortège est sorti dans le même ordre de l'Église pour se rendre au cimetière de l'Hôpital, où a été déposé dans un caveau le corps du premier pasteur de ce diocèse, qui emporte des regrets unanimes et laisse à jamais parmi nous le souvenir de ses vertus, de sa charité, de sa sagesse."

PARTIE POLITIQUE,

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET COMMERCIALE.

QUATRIÈME PAGE.
VARIÉTÉS.—ANNONCES DIVERSES.

QUEBEC : MARDI, 26 JUILLET, 1842.

Les journaux de Boston de jeudi, ceux de Kingston de samedi et ceux de Montréal d'hier, contiennent les nouvelles apportées par l'Acadia, et ne contiennent guère autre chose. Elles ont été reçues à Québec et à Kingston le même jour.

Les journaux de New-York de jeudi fournissent des avis de Washington du soir du 20.

On semble avoir perdu de vue les négociations entre lord Ashburton et M. Webster. Le bill du tarif, passé par la chambre des représentants avec la clause relative à la distribution du produit des terres publiques, était encore au sénat, et l'on croyait qu'il y passerait, avec la même clause, avant la fin du mois ; mais il est à peu près certain que dans ce cas le président Tyler exercera encore son droit de veto. Pour augmenter les embarras de Son Excellence, plusieurs États ont déjà réclamé leur part de l'argent en vertu de l'acte de 1841 ; mais le trésor est vide.

REUNION DU PARLEMENT PROVINCIAL.—La gazette officielle de Kingston de samedi contient la proclamation convoquant le parlement provincial pour le 8 septembre à Kingston.

TRAVAUX PUBLICS EN CANADA.—Dans la séance de la chambre des lords du 30 juin, lord Mountcashel appela l'attention de la chambre sur la grande émigration qui se fait des îles britanniques au Canada, et demanda si le gouvernement avait l'intention de donner suite à l'engagement pris par la chambre d'assemblée en 1841, de faire exécuter certains travaux publics dans ce pays ? — Le duc de Wellington répondit d'une manière affirmative. Il s'agit sans doute ici du fameux emprunt à contracter sous la garantie du gouvernement britannique.

SEIGNEURIE DE BEAUBARNAIS.—Le bill escamoté au parlement britannique par l'association qui a fait l'acquisition de la seigneurie de M. Ellice, a reçu la sanction royale, avant que les censitaires de la seigneurie, et les autres habitants du Canada qu'il intéresse, aient pu en connaître les dispositions.

ELECTIONS.—M. DENIS-BENJAMIN PAPINEAU de la Petite-Nation, frère de M. Louis-Joseph Papineau, et M. M'GOVEY, de Templeton, s'annoncent dans les journaux comme candidats pour la représentation du comté de l'Ottawa, devenue vacante par la nomination de M. DAY à la place de juge à Montréal.

CERCLE DE LADY BAGOT.—Il y aura cercle JEUDEI à l'hôtel du gouvernement. (Voir l'annonce.)

VOYAGE DE PLAISANCE.—Le bateau à vapeur Lord Sydenham laissera Montréal vendredi matin, à 6 heures, et Québec samedi à midi, pour Kamouraska, où il passera toute la journée de dimanche et reviendra lundi matin à Québec. Le prix du passage (y compris les repas faits pendant la marche), pour l'aller et le retour, sera de £2 pour les passagers de Montréal, et de £1 pour ceux de Québec. Les enfants, moitié prix.

Le navire à vapeur l'Unicorn, parti samedi pour Métis, a reparu dans notre rade hier à 5 heures et demie de l'après-midi ; il avait à la remorque le brick Courier, naufragé à Métis.

SOIRÉE MUSICALE.—Mademoiselle SLOMAN, accompagnée de son père, M. SLOMAN, a donné samedi une soirée musicale, sous le patronage des directeurs des courses. On aurait cru que la célèbre pianiste eût rencontré un auditoire autre que celui qu'elle a eu sous un patronage qui ne manqua pas à réunir la multitude à ses amusements du jour. Certes, la différence est grande entre une soirée musicale donnée par une maîtresse en cet art divin et les courses de chevaux ! Mais les goûts ne se ressemblent point.

Mademoiselle Sloman donne aujourd'hui sa dernière soirée.

LA FREGATE A VAPEUR LE SYDENHAM (bâti récemment à Montréal).—Parmi les nominations officielles annoncées dans les derniers journaux anglais, nous remarquons les suivantes, sous la date du 25 juin :

—Lieutenant W. P. Crozier, au commandement du Sydenham, vaisseau à vapeur, sur les lacs du Canada.... Aide-chirurgien, J. Mitchell, de l'Albatross, au Sydenham.... Ingénieur de 1^{ère} classe, W. Shaw, au Sydenham. Dito de 2^e classe, Ralph King, au Sydenham. Dito de 3^e classe, Thomas Davis, au Sydenham. — (Hampshire Telegraph.)

On lit dans Bell's Weekly Messenger du 2 juillet : — Le Volcano, vaisseau à vapeur, commandé par le lieutenant Freestone, est revenu des Dunes. Le bruit court qu'il va être expédié aux Indes-Occidentales, et qu'il doit toucher à Halifax où il transportera le lieutenant Crozier et les hommes sous ses ordres, destinés pour le Sydenham, vaisseau à vapeur, sur les lacs du Canada.

On croit apparemment en Angleterre que la baguette magique du défunt baron de SYDENHAM a pu aussi bien faire disparaître les rapides du Saint-Laurent et la cascade du Niagara, que les barrières élevées par les intérêts, les institutions, le caractère et les mœurs entre les deux peuples qui habitent les bords des "lacs du Canada" et ceux du fleuve par lequel se déchargent leurs eaux. La merveille politique opérée par le grand magicien, et de la réalité de laquelle on ne doute pas, se trouvera peut-être à la fin avoir été autant une illusion que celle de nos officiers d'outre-mer qui, dans leur ignorance, font monter "sur les lacs du Canada" le vaisseau à vapeur qui porte son nom.

ÉCOLES CHRÉTIENNES.—On nous prie d'annoncer que Son Excellence le Gouverneur-Général a souscrit généreusement vingt-cinq louis pour aider la Société d'Éducation de Québec dans l'exécution de la résolution qu'elle a prise de former un établissement des Frères de la Doctrine chrétienne, et de leur confier l'instruction des enfants, dans les écoles qui sont sous sa direction.

On nous écrit des Trois-Rivières :

M. l'Éditeur, — Tous les bons citoyens de cette ville travaillent à mettre sur pied une bonne école ; leur dessein est d'avoir trois frères de la Doctrine Chrétienne. Il est plus temps que jamais ; car la seule barrière à opposer à dissipation à laquelle se livrent les nombreux enfants de cette ville ; il y a beaucoup de bons sujets, mais qui faute de culture se perdent infailliblement. Je vous envoie une copie du procès-verbal de l'assemblée de la fabrique à ce sujet.

A une assemblée des habitants de la paroisse de l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge Marie de la ville des Trois-Rivières, réunie en assemblée de paroisse, tenue à la sacristie de la dite paroisse, le dimanche vingt-quatre du mois de juillet mil huit cent quarante-deux, à l'issue de la grand'messe, conformément à la convocation faite par Messire Thomas Cook, vicaire-général et curé de la dite paroisse, par avis donné aux prêtres des messes paroissiales le dimanche dix-sept juillet courant et encore aujourd'hui, laquelle assemblée a été ainsi convoquée au son de la cloche en la manière ordinaire et accoutumée, aux fins de délibérer sur la nécessité qu'il y a d'établir une école de fabrique en la dite paroisse.

Messire Thomas Cook, vicaire-général et curé, fut appelé au fauteuil.

M. E. L. Pacaud fut prié de tenir la plume sous la direction du dit Messire Thomas Cook, président.

L'objet de cette assemblée ayant été expliqué, les résolutions suivantes furent proposées, secondées et agréées ainsi qu'il suit :

Proposé par J. E. Dumoulin, écuyer, et secondé par W. C. Coffin, écuyer, il a été unanimement

Résolu 1^o.—Que le manque d'écoles en cette ville et paroisse se fait vivement sentir depuis longtemps, et qu'il est cause qu'un grand nombre d'enfants croupissent dans l'ignorance et se trouvent exposés à tous les maux qui en sont la suite.

Proposé par Bazile Doucet, écuyer, et secondé par M. Etienne Tapin, il a été unanimement

Résolu 2^o.—Que cette assemblée, justement alarmée des suites funestes que produit déjà le manque d'écoles, estime qu'il est de son devoir de faire tous les sacrifices compatibles avec ses moyens pécuniaires pour faire cesser cet état de choses, en procurant aux enfants le bienfait d'une éducation religieuse et élémentaire.

Proposé par Frédéric Dufresne, écuyer, et secondé par M. Pierre Deveau, il a été unanimement

Résolu 3^o.—Que cette assemblée désirant profiter des dispositions du statut de la ci-devant province du Bas-Canada, passé dans la quatrième année de feu Sa Majesté Guillaume Quatre, chapitre 31, intitulé : "Acte pour faciliter l'établissement et la dotation des écoles élémentaires dans les paroisses de cette province," autorise la fabrique de cette ville et paroisse d'établir une école de fabrique pour un terme qui ne sera pas moindre que cinq années, laquelle école sera tenue en cette ville par des frères de la Doctrine Chrétienne, mais sous la régie de la dite fabrique, conformément au statut susmentionné.

Proposé par M. Pierre-Vincent Croteau, et secondé par M. Louis-Benjamin Garceau, il a été unanimement

Résolu 4^o.—Qu'afin de mettre la dite fabrique en état de soutenir une telle école, il sera fait, pour un terme d'au moins cinq années, une souscription entre les habitants de cette ville et paroisse par un ou plusieurs actes qu'ils consentiront aux sieurs curé et marguilliers, aux époques qui seront déterminées par ces derniers, un cinquième du montant souscrit par chacun d'eux.

Proposé par M. François Routier, et secondé par M. Jacques Bureau, il a été unanimement

Résolu 5^o.—Qu'aussitôt que la dite souscription se montera à une somme de cent cinquante livres courant pour chacune des dites cinq années, la dite fabrique fera tous les arrangements nécessaires afin de faire commencer l'enseignement, ce qu'elle devra pareillement faire dans le cas que la dite somme pourrait être prélevée autrement que par souscription.

Proposé par Jacques Bureau et secondé par M. François Routier, il a été unanimement

Résolu 6^o.—Que la dite fabrique est autorisée par cette assemblée à acquérir, acheter, prendre, recevoir et posséder toutes terres, possessions, immeubles ou propriétés foncières, rentes constituées, argent, effets et autres propriétés mobilières qui pourront lui être concédés, vendus, donnés ou légués, soit par donation entre-vifs ou à cause de mort ou testamentaires, et de quelque manière que ce puisse être, à l'effet de fonder et soutenir une école élémentaire en cette ville.

Proposé par M. Denis G. Labarre et secondé par L. D. Craig, écuyer, il a été unanimement

Résolu 7^o.—Que la dite fabrique est autorisée à contribuer, autant que ses moyens le permettront, à même les deniers qu'elle peut avoir actuellement et qu'elle aura par la suite, au soutien de la dite école, ayant au préalable obtenu à cet effet la permission de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Québec, à qui une copie authentique des procédés sera transmise; pourvu toutefois que telle contribution n'ex-cède pas le quart des revenus annuels de cette fabrique.

Proposé par M. Joseph Panneton, et secondé par Bazile Doucet, écuyer, il a été unanimement

Résolu 8^o.—Qu'aussitôt que les circonstances pourront le permettre, la dite fabrique remettra la régie de la dite école aux commissaires des écoles publiques de cette ville et paroisse, et que dans ce cas il ne sera plus obligatoire pour la dite fabrique de contribuer de ses deniers au soutien de la dite école.

Proposé par M. Augustin Cloutier, et secondé par M. Etienne Tapin, il a été unanimement

Résolu 9^o.—Qu'Antoine Polette, écuyer, warden du district des Trois-Rivières, soit prié de vouloir bien entrer en communication avec le gouvernement exécutif de Sa Majesté en cette province pour obtenir l'usage de la maison d'école de cette ville, afin d'y établir et installer la susdite école; à l'effet de quoi il lui sera transmis une copie authentique des procédés de cette assemblée.

Les personnes suivantes ont été nommées pour courir la liste de souscription, savoir : en cette ville, MM. J.-E. Dumoulin, E. Tapin, L. G. Berthelot, L. D. Craig, D. G. Labarre père, M. Ryan, W. C. H. Coffin; à Ste. Marguerite, T. Panneton, O. Lottinville; à la Banlieue, B. Doucet, Joseph Panneton et Frédéric Dufresne.

(Signé) D. Mondelet, J. E. Dumoulin, W. C. H. Coffin, E. Tapin, Benjamin Aubry, B. Doucet, J. Panneton, J. Giroux, Chs. L'Hérault, J. B. Lajoie, J. Dufresne, P. Z. Lottinville, Octave Lottinville, L. G. Berthelot, G. S. Badeau, Olivier Lamontagne, H. Lor, D. G. Labarre père, Frédéric Dufresne, L. B. Garceau, Augustin Cloutier.

T. COOK, P. C.
E. L. PACAUD.

Un Monsieur qui arrive de la Grosse-Isle nous communique ce qui suit, substance d'un passage de l'instruction religieuse que donna hier le Revd. M. Ross, ministre de l'Eglise anglicane, à la Grosse-Isle :

"On peut dire qu'au milieu de la vie on est dans la mort; il ne se passe guère de jours sans que quelques-uns de nos frères soient appelés devant

Dieu; mais depuis la dernière fois que je vous adressai la parole nous avons eu à déplorer une perte bien sensible dans la mort inattendue d'un homme connu de plusieurs d'entre vous, et qui s'était acquis l'estime de tous ceux qui le connaissent. Quoiqu'il fût d'une autre persuasion que la nôtre, je ne puis me croire obligé, par cette raison, de refuser mon tribut de respect à sa mémoire. Imitons les vertus qu'il pratiquait, et montrons par là la force et la bonté de notre foi. Puissé-je pour ma part montrer dans l'exécution de mes devoirs le zèle qu'il déploya dans l'accomplissement des siens."

Nous aimons à enregistrer de pareils actes de tolérance religieuse et de charité chrétienne; ils font honneur à leurs auteurs autant qu'à ceux qui en sont l'objet. Nous n'avons pas besoin de dire ce qui précède s'adresse à feu Messire FORTIER, qui vient de succomber victime de son zèle apostolique au lazaret de la Grosse-Isle. (Canadien.)

Les messieurs Normand de St-Roch de Québec ont obtenu le contrat pour la construction des trois ponts sur les rivières Ste-Anne de la Pérade, Batis-can et St-Maurice. (Idem.)

COMTÉ DE L'ISLET.

On nous prie de publier ce qui suit :

Réponse de M. Taché à la demande de ses électeurs de résigner son siège en chambre, telle qu'exprimée dans la 10^e résolution de l'assemblée du 11 du courant.

"St. Thomas, le 20 juillet 1842.

"A. P. C. Fournier et N. S. Pelletier, écuyers, notaires.

"Messieurs,

"J'ai reçu ce matin par la poste un papier, sans date, revêtu de vos signatures, affirmant être un "extrait des résolutions passées à l'unanimité à une assemblée des électeurs du comté de l'Islet le 11 juillet 1842," conformément aux avis donnés "à cet effet."

"Ayant des preuves, à ma satisfaction, que la prétendue assemblée du comté, tenue à l'Islet le 11 du courant, n'exprime que les sentiments de deux ambitieux appuyés de quelques pauvres dupes, je croirais manquer à mon devoir envers le comté, si j'acquiesçais aux désirs d'une faible minorité qui n'a pas plus de droit que de raison à exiger la résignation d'un mandat que je ne tiens pas d'elle; mais bien de l'expression unanime du comté entier. Et quoique ce soit pour moi un sujet de regrets que ma conduite publique n'ait pas rencontré l'assentiment de tous mes électeurs, ce n'en serait pas moins une faiblesse dont je ne saurais me rendre coupable, que de céder aux criarderies de quelques individus, exploitant à leur ambition et à leurs petites vanités les préjugés qu'ils ont créés et nourris chez une certaine partie de la classe non instruite du comté. Ainsi veuillez, Messieurs, informer ceux qui vous ont constitué leur organe que je ne puis me rendre à leurs vœux.

"J'ai l'honneur d'être,
Votre très-humble serviteur,
(Signé) E. P. TACHÉ."

(* M. Taché pourra lire: daté le 11 juillet 1842.

CORPORATION MUNICIPALE.

Il y aura une assemblée spéciale du conseil, VENDREDI 29 du courant, à 7 heures, pour délibérer sur les ordres du jour qui suivent, et sur les affaires de la corporation en général :

- 1^o. Un règlement relatif à la fourrière;
- 2^o. Le rapport du comité du feu, avec un règlement d'appropriation;
- 3^o. Projet d'amendement du conseiller Shaw au règlement des cotisations;
- 4^o. Projet d'amendement du même au règlement des marchés;
- 5^o. Le 28^e rapport du comité des marchés;
- 6^o. Partie du 41^e rapport du comité des finances proposant une taxe additionnelle aux cotisations.
- 7^o. Le 52^e rapport du comité des chemins.

Bureau de l'agent en chef de S. M. pour les Emigrés dans le Canada.

Québec, 23 juillet 1842.

Nombre d'émigrants arrivés dans ce port depuis le 9 jusqu'au 23 courant :—

Entre-pont.
D'Angleterre..... 188
D'Irlande..... 277
D'Ecosse..... 490
Des ports d'en bas..... 108

Passagers de chambre non-compris ci-dessus..... 8
Antérieurement..... 392
400

34888

35951

A la même époque l'année dernière..... 22586

Plus en 1842..... 13365

A. C. BUCHANAN,
Agent en chef.

MAREES.

Du 26 juillet au 1^{er} Août 1842.

Jours.	MAREE HAUTE.	Soir.	Festivals, &c.
Mardi.....	8h 53m	9h 14m	Ste. Anne.
Mercredi.....	9h 34m	9h 55m	
Judi.....	10h 16m	10h 38m	
Vendredi.....	11h 0m	11h 22m	
Samedi.....	11h 44m	Point.	
Dimanche.....	0h 9m	0h 44m	
Lundi.....	1h 18m	1h 44m	

Ces temps sont 1½ heure avant le retour de la marée.

ESPAGNE.

ESPARTERO ET LE GENERAL RODIL.

Le changement de ministère, en Espagne, est une véritable contrerévolution.

Nous pouvons garantir les détails suivants : Le capitaine-général Rodil paraît avoir deviné les vues secrètes qui ont dirigé jusqu'à ce jour le gouvernement personnel d'Espartero.

La proclamation soudaine de la fameuse constitution de 1812, à Burgos, est un essai d'état, un ballon politique que le nouveau président du conseil a percé, avec la pointe de son épée. Il en devait sortir une régence de sept années; grâce à Rodil, il en sortira, à coup sûr, l'annulation de fait d'Espartero, et peut-être la dictature militaire de Rodil.

Les conditions politiques, stipulées entre le maréchal Espartero et le nouveau ministère espagnol, ont été débattues pendant trois jours, et le régent a dû s'obliger, dans une adhésion écrite, à laisser passer la justice ministérielle du marquis de Rodil.

Dans l'histoire des gouvernements de l'Europe moderne, c'est la première fois peut-être qu'il arrive à un ministre de réclamer de son maître un engagement solennel, une promesse d'honneur, sous sceing-privé.

Les conditions dont nous avons parlé, les voici : Point de constitution de 1812 : elle pourrait donner à un soldat heureux, selon les propres paroles du général Rodil, assez de temps, non pas seulement pour être un ambitieux, mais pour réaliser son ambition.—Espartero a dû comprendre.

Point de république, a dit encore le président du conseil; pour qu'une nation se gouverne elle-même, il faut d'abord qu'elle soit; or, en Espagne il n'y a pas de nation; il y a des intérêts, des provinces, des villes, des villages et des hommes. Là où il n'y a point d'unité, il n'y a point de peuple.

Dans le cas d'une opposition parlementaire dont la violence embarrasserait la marche du gouvernement, les chambres seraient confisquées ou dissoutes.

Enfin, l'Espagne rentrera dans les conditions habituelles de l'alliance française. M. de Lacarte, originaire de France, et qui est véritablement le Linage du général Rodil, serait nommé ambassadeur à Paris.

Grâce à l'influence quelque peu despotique de Rodil, l'Orangerie de Saint-Cloud n'est peut-être pas loin de Madrid : le 18 brumaire qui se prépare n'aura point lieu au profit du duc de la Victoire. So fera-t-il au profit de la royauté légitime ou de la dictature militaire?—dans l'intérêt de la nation espagnole ou du général Rodil? C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir.

(Courrier de la Gironde.)

NOUVEAU CABINET ESPAGNOL.

Le marquis de Rodil, officier de l'armée espagnole pendant la guerre contre Napoléon, fit partie de l'expédition qui fut envoyée en Amérique pour soutenir les droits de la métropole, en compagnie du maréchal Espartero.

Rodil était le gouverneur du fort le Callao de Lima, dans le Pérou, et sa défense héroïque lui vaut une belle page dans l'histoire. Revenu en Espagne en 1824, avec le grade de brigadier-colonel, il fut promu par Ferdinand VII au grade de maréchal-de-camp et commandant en chef des corps de gardes-côtes et frontières.

A la mort de Ferdinand, il commanda l'armée d'observation que le gouvernement avait placée aux frontières portugaises; ce fut Rodil qui exécuta l'invasion dont le résultat fut le départ du Portugal de don Miguel et de don Carlos pour l'Angleterre, et la consolidation définitive du règne de dona Maria II. Sa conduite dans cette occasion lui valut le titre de marquis sous le ministère de Martinez de la Rosa; depuis, il fut promu au grade de lieutenant-général, et envoyé pendant la guerre civile pour commander en chef l'armée du Nord.

En 1840, il se mit à la tête du mouvement libéral de Madrid, et sous la régence d'Espartero il a été promu au grade de maréchal avec le commandement en chef de l'armée du Nord.

Le maréchal Rodil est député aux cortès, nommé à Galice, sa province natale; il peut avoir 50 ans; il est brave et puissant de prestige dans l'armée. Il est ministre de la guerre et président du conseil.

Le comte d'Almodovar, ancien officier d'artillerie, ayant pris part aux tentatives libérales que l'Espagne essaya jusqu'en 1820. Il appartient à l'école radicale constitutionnelle. En 1825, il émigra en Belgique, revint à Paris après la révolution de 1830, et retourna dans sa patrie après la mort de Ferdinand VII. C'est un homme de 70 ans; il est maréchal-de-camp, directeur-général de l'artillerie et président du sénat. Il est nommé ministre des affaires étrangères.

M. Zumalacarrégui, ancien premier chef de bureau au ministère de la justice, en 1830, sous M. Garcia Herrero, conseiller à la cour de cassation, sénateur, âgé de 70 ans. Il est chargé du portefeuille de la justice.

M. Torres-Solanot, conseiller à la cour royale de Madrid, ancien député en 1820, sénateur, âgé de 60 ans. C'est le ministre nommé pour l'intérieur.

M. Raymond Calatrava, membre de la cour des comptes, frère de l'ex-ministre Calatrava, qui présida la régence de Bayonne en 1830, lors de la tentative du général Mina, est la personne chargée du portefeuille des finances. C'est un homme de 60 ans.

Le vice-amiral Lapaz, officier-général de la marine espagnole, membre de la haute chambre de l'amirauté, vice-président du sénat libéral de 1820 et président en dernier lieu du conseil de guerre tenu à Madrid, lors du procès du général Léon et d'autres en 1841, est chargé du portefeuille de la marine. (Mémorial Bordelais.)

—Les journaux de Madrid du 20 rendent compte de la séance de la chambre des députés espagnols de ce jour.

Voici le discours d'installation prononcé à cette occasion par le capitaine-général Rodil, président du conseil :

"Messieurs, les nouveaux ministres, tous identifiés avec la constitution de 1837 et les mémorables événements amenés par le pronunciamiento de septembre, dont ils professent les principes dans leur cœur, se proposent de suivre ces mêmes principes, qu'ils ont toujours défendus dans les cortès actuelles et qui sont indépendance nationale, légalité, justice, ordre public, marche aussi rapide que possible dans

la voie des réformes. Tels sont les principes de ce nouveau cabinet, qui compte pour les réaliser sur le concours des corps législatifs et le patriotisme de tous les Espagnols."

Interpellé ensuite sur les intentions du gouvernement à l'égard de la Catalogne, le premier ministre a répondu que l'ordre serait maintenu ou rétabli partout.

Le ministre des finances Ramon Calatrava a demandé acte de sa déclaration que le cabinet n'avait point la pensée de manquer aux engagements pris envers les créanciers de l'Espagne.

La coalition paraît décidée à attendre les actes du ministère avant de se prononcer ouvertement contre lui.

Le Phare des Pyrénées du 21 donne des nouvelles de Pampelune jusqu'au 18. Les esprits étaient encore agités dans cette ville. Le général avait renforcé la garnison de la citadelle : elle se compose actuellement de deux bataillons.

MARIAGES.

Ce matin, à la cathédrale de Québec, par le révérend messire Charles-Frs. Baillargeon, curé de Québec, Pierre Baillargeon, écuyer, médecin, à demoiselle Marie-Geneviève-Angèle Painchaud, 1ère fille de Joseph Painchaud, écuyer, médecin.

A Rimousky, le 19 juillet, par le révérend M. Picard Destroismans, curé du lieu, sieur Paschal Dion, à demoiselle Geneviève Rouleau, de St-Laurent, Isle d'Orléans.

DÉCÈS.

A Québec, le 25 de juillet courant, LOUIS-ABRAHAM LAGUEUX, écuyer, à l'âge de 79 ans et 4 mois. Cet ancien et respectable citoyen s'est toujours distingué par un patriotisme éclairé, et surtout par la manière libérale et généreuse avec laquelle il sut faire usage de sa fortune, chaque fois que les intérêts de la patrie le commandaient. Il a conservé jusqu'à son dernier moment la vigueur qui le distinguait toujours dans ses premières années, et il est mort sensiblement regretté de tous ses concitoyens. Il était le père de feu Louis Lagueux, écuyer, avocat, membre de l'ancienne chambre d'assemblée.

Les membres de la Société Bienveillante de Québec sont priés particulièrement d'assister à ses funérailles qui auront lieu demain, MERCREDI, le 27 courant, à 9 heures A. M. Le convoi partira de sa résidence, en la Haute-ville, rue des Remparts.

A Saint-Denis, comté de Kamouraska, le 16 du courant, à l'âge de 80 ans, dame Marguerite Pinet, épouse en secondes noces de feu sieur Paschal Dubé.

A St-Jean Port-Joli, le 16 de juillet courant, après une longue et douloureuse maladie de six mois, qu'elle a supportée avec la patience qui caractérise le vrai chrétien, dame Marie-Flavie Fortin, âgée de 24 ans et quelques mois, épouse de sieur François Roy D. Desjardins; elle sera longtemps regrettée par sa famille et ses amis. Elle était un modèle de vertu et de douceur.

CERCLE DE LADY BAGOT.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

25 juillet 1842.

ON donne avis que LADY BAGOT tiendra un Cercle à l'Hotel du Gouvernement, le JEUDI SOIR, 28 du courant, à NEUF heures.

Les Dames qui assisteront au Cercle sont priées d'apporter avec elles deux Cartes ayant leurs noms écrits distinctement dessus; l'une des cartes sera laissée sur la table de l'aide-de-camp dans la salle d'entrée, l'autre sera remise à l'aide-de-camp de service, par qui les dames seront présentées à lady Bagot.

Les Messieurs qui assisteront au cercle ne seront pas présentés à lady Bagot.

Les Dames et les Messieurs paraîtront en toilette du soir.

Par ordre de Son Excellence,
I. T. W. JONES, Sec. Mil.
Princ. A. D. C.

LES examens publics des étudiants du Petit Séminaire de Nicolet commenceront le 9 du mois prochain, à 1 heure P. M., et se termineront le lendemain soir.

Les amis de l'éducation ainsi que les parents des élèves sont respectueusement invités d'y assister.
Nicolet, 21 juillet 1842. 3 d

COLLEGE DE STE-ANNE.

LES exercices publics des étudiants du collège de Ste-Anne auront lieu JEUDI, le 11 du mois prochain, en une seule séance.

La séance commencera à UNE heure précise.

Les amis de l'éducation, ainsi que les parents des élèves (le père et la mère,) sont respectueusement invités.

Bien que la corporation ne puisse assurer que le nouveau collège entrera en opération cette automne, à cause de la pénurie des temps, cependant la bénédiction en sera faite le même jour, à la suite du service annuel que la corporation s'est engagée de faire chanter pour le repos de l'âme du respectable fondateur de l'institution de Sainte-Anne.

Ste-Anne, 17 juillet 1842.

AVIS.

LES Soussignés Commissaires nommés par Son Excellence le Gouverneur-Général pour s'enquérir de la tenue seigneuriale, donnent par le présent avis, que leur bureau sera ouvert chaque jour entre 10 heures A. M. et 4 P. M. dans la vieille bâtisse connue sous le nom de Maison du Gouvernement.

Il est désirable que toutes communications par écrit soient transmises à l'adresse de JOSEPH-E. TURCOTE, écuyer, secrétaire de la dite commission, à Montréal.

Montréal, 7 juillet 1842.
A. BUCHANAN,
J. A. TASCHEREAU, } Commissaires.
JAMES SMITH, } 6

REÇU tout récemment et à VENDRE :

100 quarts de maquereau No. 3.

R. PENISTON,
Quai des Indes.

22 juillet 1842.

MAINTENANT EN DÉBARQUEMENT,

ET À VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS :

CINQUANTE Barriques VIN d'Oporto.

HENDERSON & CO.
Québec, 8 juillet 1842.

MAISONS et EMBLEMENTS, dans

la Haute-ville de Québec, à VENDRE, savoir : Un emplacement rue Ste-Geneviève, faisant face au jardin du gouvernement et au monument de Wolfe, de 5,683 pieds en superficie, avec deux maisons en pierre et autres bâtiments dessus construits. Un emplacement rues St-Stanislas, Ste-Angèle et Ste-Hélène, près de l'église St-Patrice, contenant environ 17,000 pieds, avec maison et autres bâtiments et un jardin dessus. S'adresser à E. GLACKMEYER, écuyer notaire à la Basse-ville de Québec, ou au propriétaire, rue la Montagne, 19.

J. NEILSON.

Québec, 26 février 1840.

VARIÉTÉS.

AU BUDGET.

Hélas ! que dirais-tu si j'allais dénombrer Le troupeau de gloutons prêts à te dévorer ? Mon épître bientôt s'enfermerait en volume. La fatigue déjà fait reculer ma plume : Non, je n'offrirai point à tes yeux consternés Ces journaux, grâce à toi, vivant sans abonnés ; Ces préfets ramassés au milieu des coulisses ; Ces rimailleurs connus de toutes les polices ; Ces quinze hommes, toujours les mêmes, et toujours Tirailant, s'arrachant un pouvoir de huit jours ; Ces mendiants brochés, l'an passé démocrates, Pour l'atteindre plus tôt courant à quatre pattes ; Ces marchands de mots creux, cumulards éhontés, Pousant du pied l'échelle après qu'ils sont montés ; Ces messieurs qui, mettant leur gazette à l'encre, A la peur d'un ministre arrachent une chaire, Et déclarent savants sur un beau parchemin, Apprennent aujourd'hui pour enseigner demain ; Ces élégants dandys qu'on change en diplomates Payés pour que l'Europe admire leurs cravates ; Et ces grands directeurs qu'une subvention Créée en moins de cinq ans, seigneurs d'un million.

Tu ne saurais fuir cette meute vorace Qui flaire les budgets et les suit à la trace ; Mais, du moins, duras-tu, parmi tant d'affamés, Il est de nobles cours, des esprits renommés, Qui ne prosterneront point leur fièvre intelligence ? J'irai, de leur retraite écartant l'indigence, Leur porter un tribut qu'ils ne demandent pas, Et le bonheur près d'eux va fleurir sur mes pas. Tu le crois, cher budget, hélas ! et tu t'abuses ! Jadis tes devanciers étaient connus des Muses, Je le sais, et moins gras que toi, moins opulents, Ils allaient aux besoins disputer les talents. Nous avons réformé ces allures gothiques, Ces usages vieillards des pouvoirs despotiques. Et, dans les hauts emplois, le talent malheureux Trouve des libéraux... qui gardent tout pour eux. Va-t-en donc ! Dans tes flancs jusqu'à ce qu'ils se plongent,

Vois que de bras tendus, de griffes qui s'allongent ! La bassesse, l'intrigue et la servilité S'arment !... Et de ton corps meurtri, déchiqueté, Qu'ont bientôt englouti tant d'estomacs avides, Ne laissent que la peau sur des sacs vides.

Pourrai-je encor douter du sort qui t'est promis ? J'ai vu du percepteur s'avancer le commis, Il entre, il vient chez moi réclamer la pâture Dont je vais engraisser la victime future ; Voilà ton successeur qu'il faut déjà nourrir ! Adieu, je vais payer !... Et toi, ta vas mourir !

ANCELOT.

REVUE LYRIQUE.

Les artistes allemands, venus à Paris sur la foi de traités demeurés sans exécution, ont joué *Fidelio* de Beethoven le mieux qu'ils ont pu, mais l'exécution est demeurée bien incomplète. Ils étaient plus disposés à crier famine qu'à chanter tout l'éché.

Le bon cœur parisien leur est venu en aide. La recette s'est élevée à 6,600 fr. avec lesquels les compagnons du *Freyshutz* ont regagné leurs pénates, d'où probablement ils ne seront pas tentés de revenir de long-temps.

Le directeur est en prison et ses artistes retournent tristement chez eux à pied.

— A Saintes, la société Philharmonique a fait célébrer, le 19 mai, un service funèbre pour le repos de l'âme de Chérubini. Rien ne s'associe mieux qu'une pensée religieuse et une pensée artistique. L'église, tendue de noir, un beau catafalque orné des symboles de la religion et de l'art musical, le premier requiem de Chérubini, exécuté par un nombreux orchestre dirigé par un habile amateur, tels sont les honneurs que cette société a rendus à la mémoire de l'illustre compositeur, en s'honorant elle-même par ce témoignage de reconnaissance.

— On vient de donner dans l'église luthérienne de Saint-Paul, à Francfort, au bénéfice des incendiés de Hambourg, un festival où l'*Oratorio de la création* a été exécuté par neuf cents artistes et dilettanti. L'effet qu'a produit le chef-d'œuvre de Haydn rendu par de si puissants moyens, a été prodigieux, et, sur la demande générale, le même personnel a décidé de l'exécuter une seconde fois dans la même localité. La recette s'est élevée à 1,600 florins (environ 9,000 fr.)

— A Cologne, on a donné avec grand applaudissement l'opéra des *Huguenots*. Le public ne pouvant adresser ses félicitations et ses hommages au compositeur, a demandé son buste et l'a couvert de couronnes et de fleurs. La seconde représentation a été donnée au bénéfice des incendiés de Hambourg.

— Le festival de Francfort ne sera surpassé que par la onzième grande fête des sociétés philharmoniques du nord de l'Allemagne, qui aura lieu à Minden, dans la Prusse rhénane, les 18, 19 et 20 juin. Il y aura de seize à dix-huit cents exécutants. Parmi les morceaux qui doivent être exécutés, on remarque des hymnes religieuses mises en musique par Meyerbeer.

— A Rome, *Don Desiderio*, opéra-buffa en trois actes, du prince Joseph Poniatowski, a obtenu un grand succès. L'auteur des paroles est Mme la marquise de Riggs. La société de Sainte-Cécile a décerné au prince une médaille en or, portant d'un côté son effigie, et de l'autre son nom, entouré d'une couronne de laurier. Ce laurier est bien pacifique, et nous sommes convaincus que ce n'est pas la faute du célèbre amateur s'il n'en cueille pas un autre.

— La célèbre cantatrice, Mme Garcia-Viardot, a débuté à Madrid. La *Gazette officielle* s'exprime ainsi à son sujet :

« Nous ne dirons rien de MM. Castell, Jolas, Barba et autres, dont nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'apprécier le mérite ; toute l'attention était fixée sur la fille de Manuel Garcia, la sœur de l'immortelle Malibran. Deux bruyantes salves d'applaudissements l'accueillirent à son entrée, et furent répétées avec enthousiasme à la fin de la cavatine : *Una voce poco fa*.

« A la seconde partie, elle a chanté avec accompagnement de piano, plusieurs chansonnettes espagnoles de la composition de son père, avec une grâce, une suavité une aisance admirable ! Mais l'enthousiasme a été à son comble lorsqu'elle a chan-

té la ronde de la *Cencrentola*. Ce fut un mouvement universel pour demander le bis, et une pluie de bouquets tomba à ses pieds au milieu d'un tonnerre d'applaudissements. »

— C'est le 19 mai qu'à eu lieu, au théâtre impérial de Vienne, la première représentation de *Linda di Chamouny*, opéra nouveau de Donizetti. Le succès de cet ouvrage a été constaté par de nombreux applaudissements, par la répétition de plusieurs morceaux et par l'appel réitéré du *Maestro*.

M. Donizetti, qui avait déjà été présenté à la cour, a reçu de LL. MM. II. les témoignages les plus flatteurs de satisfaction, ainsi que de S. A. le prince de Metternich.

QUELLE FEMME ! — A l'école d'anatomie d'Oxford, entr'autres curiosités, on remarque le squelette d'une femme qui a eu dix maris et qui a été pendue à l'âge de trente-six ans, condamnée pour avoir donné la mort à quatre d'entr'eux. — (Sum.)

GENIA. — M. Levacher a fait mettre, il y a quelque temps, sous les yeux de l'Académie des Sciences, un *tania* qui présente une particularité digne de quelque attention. Cet entozoaire a été rencontré chez une petite fille de trois ans. Il offre quelque ressemblance avec le *tania* décrit par Bremser sous le nom de *tania monstre*, mais en diffère essentiellement sur plusieurs points, ainsi qu'on va le voir.

Il est caractérisé par une crête ou feuillet longitudinal qui existe régulièrement sur tous les anneaux et partage l'animal dans toute sa longueur en lui donnant l'aspect d'un ruban dentelé au milieu duquel serait implanté, sur une ligne longitudinale, un second ruban semblable au premier, de sorte qu'ainsi réunis, ces rubans offriraient trois bords libres et flottants. Les dimensions anatomiques de cette crête ou feuillet intermédiaire révèlent une organisation parfaitement identique à celle des deux autres lames ou feuillets latéraux. Cet animal, ainsi qu'on a pu s'en assurer sur les portions qui, lors de leur expulsion, vivaient encore, peut à volonté coucher sa crête sur l'une ou l'autre des deux lames ou feuillets latéraux ; alors n'offrant que deux bords libres, il représente assez bien l'aspect du *tania solium*. Lorsqu'il le veut aussi, l'animal relève sa crête intermédiaire, et cette contraction, qui vient au secours des feuillets latéraux, doit favoriser ses mouvements de reptation et le rendre plus incommode et plus dangereux que les *tanias* ordinaires. D'après ces caractères généraux, M. Levacher pense que cet entozoaire doit former un genre particulier dans le groupe des *tanias*.

DE LA PAROLE ET DE L'ÉCRITURE. — PLATON, dans le passage suivant, avait répondu d'avances à bien des sophismes aujourd'hui en vogue :

« L'écriture ne peut pas rendre la parole. La parole est à l'écriture ce qu'un homme est à son portrait. Les productions de l'écriture se présentent à nos yeux comme vivantes, mais si on les interroge, elles gardent le silence avec dignité. »

« Il en est de même de l'écriture, qui ne sait ce qu'il faut dire à un homme ni ce qu'il faut cacher à un autre. De manière que celui qui s'imagine pouvoir établir par l'écriture, seule, une doctrine claire et durable est un grand sot. S'il possédait réellement les véritables germes de la vérité, il se garderait bien de croire qu'avec un peu de liqueur noire et une plume, il pourra les faire germer dans l'univers et leur communiquer l'efficacité nécessaire. Quant à celui qui entreprend d'écrire des lois ou des constitutions civiles, et qui se figure que parce qu'il les a écrites, il a pu leur donner l'évidence et la stabilité convenables, quel que puisse être cet homme, particulier ou législateur, et soit qu'on le dise ou qu'on ne le dise pas, il s'est déshonoré ; car il a prouvé qu'il ignore ce que c'est que l'inspiration et le délire, le juste et l'injuste, le bien et le mal : or, cette ignorance est une ignominie, quand même la masse entière du vulgaire applaudirait. »

RATIFICATIONS.

TOUTES les personnes qui peuvent ou prétendent avoir quelques privilèges ou hypothèques en vertu d'aucun titre ou par toute autre moyen quelconque, dans ou sur les propriétés ci-dessous désignées sont requises de signifier par écrit, leurs oppositions et de les faire au bureau du protonotaire huit jours au moins avant le jour fixé pour la demande de la ratification, à défaut de quoi elles seront pour toujours forcées du droit de la faire.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Vente par James Cooke, Daniel Walkie et William Price des qualités à Samuel Newton, d'un certain lot de terrain situé en la Haute-ville, formant l'extrémité et coin nord de la rue St-Stanislas, d'environ 73 pieds sur la rue Sainte-Hélène et 41 pieds sur la rue St-Stanislas, avec une maison à trois étages, divisée en deux parties, étables et remise. Ratification, le 18 d'octobre.

Vente par Joseph Moreau à Joseph-Amable Boillard, d'un lot de terre situé en la paroisse de Ste-Marie de la Nouvelle-Beauce, seigneurie de Jolliet, dans le 1er rang, d'environ 2 arpents de front sur 40 de profondeur, borné en front par la rivière Chaudière, avec une maison, grange et étable. Ratification, le 1er février prochain.

LICITATION.—DISTRICT DE QUÉBEC.

Le procès-verbal d'adjudication de l'immeuble dépendant de la communauté de biens qui a existé entre Jean-Frs. Lemieux et feu Marie-Mag. Morin, son épouse, qui a été licité sur les lieux le 4 juillet courant, a été déposé au greffe de la cour, à l'effet d'y recevoir des enchères jusqu'à samedi, le 30 courant, à 10 heures, — suit la description de l'immeuble : Une terre située en la paroisse St-François, au côté nord de la Rivière-du-Sud, contenant un arpent de front sur 40 de profondeur, indivis et enclavé dans une terre contenant 2 arpents de front sur la dite profondeur, avec la juste moitié des bâtisses, &c.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON demande, d'ici au PREMIER AOUT prochain, des PROPOSITIONS pour la reconstruction du MOULIN BANAL de la seigneurie de Berthier, situé dans la paroisse Saint-François Rivière-du-Sud ; lesquelles propositions seront adressées, franchises de port, au notaire soussigné.

N. B. On fera entrer dans la reconstruction tout ce qui reste, tant de l'édifice que des mouvements de l'ancien moulin et qui ne se trouve pas hors de service : ce dont les entrepreneurs pourront prendre connaissance en s'adressant sur les lieux à JOSEPH FRASER, écuyer.

Le moulin sera reconstruit à trois moulanges et devra être achevé le 15 de NOVEMBRE prochain. L'entrepreneur sera tenu de fournir deux cautions solvables pour le complément de l'ouvrage qui sera reçu par des experts.

ANT. A. PARENT, Notaire, Haute-ville, rue St-Joseph. Québec, 15 juillet 1842.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

LE Commissaire-général recevra des SOUMISSIONS d'ici à la matinée de JEUDI, le 30 AOUT, 1842, pour l'approvisionnement ci-dessous mentionné, savoir :

VIANDE FRAICHE.

Telles quantités de viande fraîche de jeune bœuf ou génisse, de la meilleure qualité, qui seront requises pour 1 an ou 3 à compter du 1er octobre 1842. La viande devra être bien tuée, et consistera en point d'autre qu'une égale proportion de quartiers de devant et derrière, et le suif ne devra pas être ôté. La livraison aux troupes, l'état major et aux départements aura lieu tous les jours, en détail, par la partie contractante, au magasin au rez-de-chaussée des Casernes des Jésuites, qui sera comme à l'ordinaire remis à cet usage. La viande sera sujette en tout temps à l'inspection et approbation de l'officier du Commissariat, autorisé à rejeter toute viande qui ne serait point de la qualité décrite, et à la faire remplacer immédiatement ou, à défaut de quoi, à en acheter aux frais et dépens de la partie contractante.

Le prix par 100 livres à être spécifié en cour provincial, et le paiement se fera tous les mois de la même manière. Deux cautions suffisantes seront requises pour le dû accomplissement des arrangements pris par le contractant, et il sera faite une condition indispensable du contrat, que la partie ou les parties contractantes soient directement ou indirectement engagés dans le débit de viande de bœuf en tenant étal public, ou comme approvisionneur de vaisseaux, pendant la durée du contrat du gouvernement.

Commissariat, Québec, 7 juillet 1842.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues, à ce Bureau, d'ici à JEUDI le 30 AOUT, 1842, dans la matinée, pour l'approvisionnement sous-mentionné de FARINE (FLEUR) savoir :

4,000 quarts de 196 livres chaque, en bonnes et suffisantes futailles, sur chacune desquelles la marque du moulin de la farine aura été manufacturée, devra être apposée. Le tout à être livré par l'entrepreneur à tel des magasins à Québec, comme il sera requis, et en lots comme suit : — Le 15 octobre 1842, 1,000 quarts. 1er janvier 1843, 1,500 do. 1er juillet do. 1,500 do.

Toute la quantité devra être garantie se conserver douce et saine pendant six mois après la livraison, et si aucune partie se trouvait inférieure ou mauvaise pendant la durée de la garantie, elle devra être remplacée aux frais de l'entrepreneur.

Les soumissions devront spécifier le prix par quart, en cour provincial, et porter y inscrites, les vraies signatures de deux cautions solvables, ou plus (sujettes à être approuvées), pour la due exécution du marché des entrepreneurs. On pourra connaître les conditions ou autres informations requises à ce bureau.

N. B.—Aucun quart qui ne sera point de la mesure d'étalon de 196 livres fleur nette ne sera reçu. Commissariat, Québec, 7 juillet 1842.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues à ce Bureau d'ici à JEUDI le 30 AOUT, 1842, dans la matinée, pour l'approvisionnement de

FOURRAGE

à l'usage des troupes de Sa Majesté, de l'Etat-major, et des Départements y initiales. Ce qui est mentionné ci-dessous est la portion journalière : — Pour la Cavalerie et l'Artillerie.

10 livres d'avoine (ou, alors qu'il sera requis, 14 livres de son), 12 livres de foin, 8 livres de paille. Et pour autres Régiments, l'Etat-major, etc. 9 livres d'avoine, 16 livres de foin, 6 livres de paille.

Le tout devra être de la meilleure qualité. L'avoine et le foin devront être de la crue de 1842 ; et la livraison à être faite par l'entrepreneur aux parties chargées du transport.

L'entrepreneur sera obligé de tenir un magasin convenablement situé, et le fourrage sera sujet en tout temps à être approuvé ou rejeté par le Commissariat. Les soumissions devront spécifier les prix en cour provincial, de chaque description de portion ou fourrage respectivement, ainsi que de tout item, si une partie seulement était requise.

Commissariat, Québec, 7 juillet 1842.

LE soussigné ayant loué les propriétés ci-devant occupées par MM. HEATH & Co., rue Arthur, est prêt à recevoir des consignations de produits, sur lesquels il fera des avances libérales, aussi bien que sur des consignations faites à ses amis à Londres ou à Liverpool. Il recevra des marchandises en magasin. S. MACAULEY. Rue Arthur, 26 mai 1842.

MAISON DE LA TRINITÉ.

Québec, 8 juillet 1842.

PIERRE DESCOMBE, pilote, No. 250, est d'aujourd'hui suspendu de ses devoirs comme pilote, jusqu'au 1er avril 1843, pour avoir échoué la barque *Great Britain*, sur l'Isle-Verte ; et est de plus suspendu, du 1er avril 1843 ou 1er avril 1844, pour avoir échoué le brick *Imogene*, sur la rive sud du St-Laurent, plus bas que les battures de Beaumont, durant la présente saison, et ordonné de subir un examen stricte de sa capacité comme pilote avant qu'il reprenne sa branche. LINDSAY & MUIR, R. M. T. Q.

AVIS AUX PILOTES.

VU qu'il est devenu expédient de limiter la croisière des pilotes en recherche de vaisseaux de la mer, je donne avis en conséquence de l'autorité dont je suis revêtu par le règlement sus-mentionné de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec,

ordonné le 3e jour d'avril et sanctionné le 6e de mai 1838, savoir :

« Que tout et chaque pilote croisant en bas Québec obéira à tels ordres en écrit ou autrement qu'il recevra ou qu'ils recevront de temps à autre du surintendant des pilotes, ou de telle autre personne, que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, ou autre ayant l'administration du gouvernement de cette province pour le temps d'alors nommera à cette fin, sous une pénalité n'exécédant pas dix louis courant pour chaque exemple de désobéissance. »

« Qu'avant qu'il soit pourvu autrement, tous les pilotes à la recherche de vaisseaux venant de la mer, ne croiseront point plus bas dans le fleuve qu'entre Pointe des Monts et Cap Chat et que tous les pilotes qui n'obéiront point strictement à cet ordre seront poursuivis selon le susdit règlement. (Signé) ROBT. YOUNG, Surintendant des Pilotes. Maison de la Trinité, Québec, 12 juillet 1842. »

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Kingston, 19 juin 1841.

RÉSOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrières, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

Résolu, 67.—Qu'à l'avenir, cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

Résolu, 70.—Qu'après la présente session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage, la personne, ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante et sixième, donneront aussi, en même temps et de la même manière, un Avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cages, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

Résolu, 71.—Que tous les frais et dépenses occasionnés par les Bills Privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives, dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le Public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ses frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et après la présente session, une somme qui ne sera pas moindre que £20, sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LINDSAY, Greff. Assem.

Mem.—Aucune Pétition imprimée ne sera, dans aucun cas reçue ; aucune Pétition ne sera non plus reçue, à moins que des signatures réelles, ne soient apposées sur la même feuille ou feuilles de Parchemin ou Papier, sur lesquelles la dite Pétition sera écrite.

(A être publiés en langue Anglaise, dans le *Canada Gazette* et dans les *Gazettes Officielles de Toronto et de Montréal* ; dans les langues Anglaise et Française, dans la *Gazette Officielle de Québec*, et en langue Française, dans la *Gazette de Québec* et le *Canadien*, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.)

NOUVELLE MANUFACTURE DU PAYS.

VASES A FLEURS, ETC.

LA COMPAGNIE DES POÊLES RUSSES a l'honneur d'annoncer au public qu'elle a joint à son ancien établissement une nouvelle branche de fabrication. Elle confectionne et a maintenant à vendre un assortiment considérable de vases à fleurs proprement vernis et ornés, de tous les prix et de toutes les grandeurs. On en peut voir des échantillons à la chambre d'encan de G. D. BALZARETTI, et à la manufacture, rue St-Vallier, No. 99. Les amateurs de plantes et de fleurs trouveront aux vases recouverts d'un vernis vitrifié une grande supériorité sur les autres non seulement sous le rapport de la beauté mais encore sous celui de l'utilité et de la salubrité.

La Compagnie des Poêles Russes ayant fait venir d'Europe ce printemps huit nouveaux ouvriers, prévient les personnes qui ont éprouvé jusqu'à présent quelque retard dans l'exécution de leurs commandes, qu'elles seront désormais servies promptement et ponctuellement, la rareté d'aides expérimentés ayant été la seule cause de retards auxquels on ne sera plus exposé à l'avenir. Les fabriques et les particuliers qui désirent faire ériger des poêles pour l'hiver prochain feront bien de flier leurs commandes aussitôt que possible.

JOS. SMOLENSKI.

Québec, 14 juin 1842.

MANUFACTURES DE CANADA.

ON offre à la FONDERIE DE LA CANOTERIE (*Hope Foundry*) Québec, au pied de la côte de la Canoterie, un assortiment complet de P O E I. E S doubles et simples, de toutes grandeurs, CHAUDRONS à Sucre et autres, que l'on vendra à bas prix pour argent comptant, ou à des conditions très libérales. En gros seulement.

Mai, 1842.

VINS CHOISIS.

LES soussignés reçoivent maintenant et offrent en vente—

320 paniers Champagne mousseux de Rainart 25 do do do do (chopine) 20 caisses Claret de Lafite 25 do do Leoville 25 do do Latour 20 do do Larose 30 do do Château Margaux Des marques supérieures de Barton & Guestier. 150 do do St-Julien 20 do Barsac 25 do Sauterne 100 do Margaux Médoc

—AUSSI,—

4 futailles 8 barriques } Vin de Xérès supérieur de Duff, Gordon & Co. 4 quarts de tonneau } 4 pipes Madère } de Blackburn 3 tonneaux do } 5 pipes vin d'Operto 6 tonneaux do.

LE MESURIER, TILSTONE & CO., Chambre des Commerce. Québec, 8 juillet 1842.

A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNÉ,

à bon marché pour de l'argent comptant,

UN PIANO DE PICCOLO, par WORKMAN.

G. D. BALZARETTI. 11 juin 1842.

A VENDRE,

WHISKEY en quarts d'épreuve du Haut-Canada, pour le commerce des campagnes, à bon marché, par

HENDERSON & CO., quai St-André. Québec, 30 juin 1842.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N° 19, par WILLIAM NEILSON, de Valcartier, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NEILSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NEILSON. 26 juillet 1842.

RONALD MACDONALD, Rédacteur en chef.